

## APPEL DE CANDIDATURES

### Postes de médiateurs indépendants et de médiatrices indépendantes



Dans le cadre de l'application de son plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, la Régie du bâtiment du Québec est à la recherche de personnes indépendantes, expérimentées et qualifiées pour agir à titre de médiateurs indépendants ou de médiatrices indépendantes sur tout le territoire du Québec, et régler les différends qui naissent entre les bénéficiaires et les entrepreneurs.

Cet appel de candidatures vise aussi à constituer une banque de candidatures. Apprenez-en davantage en consultant le lien suivant : [www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/batiment-residentiel-neuf](http://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/batiment-residentiel-neuf), ou soumettez votre candidature d'ici le 20 septembre 2023, à 16 h 30.

## RESPONSABILITÉS

En tant que médiateur indépendant ou médiatrice indépendante, vous aurez les responsabilités principales suivantes :

- Contacter les parties qui souhaiteraient soumettre leur différend à la médiation ;
- Discuter avec les parties de leur différend et des solutions possibles ;
- Amener les parties à s'entendre sur une solution équitable ;
- Entériner l'entente entre les parties.

## QUALITÉS RECHERCHÉES

- L'indépendance et l'impartialité ;
- L'objectivité et l'honnêteté ;
- La compétence et la disponibilité ;
- L'éthique et l'intégrité.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être autorisé à agir à titre de médiateur indépendant ou de médiatrice indépendante, le candidat ou la candidate doit respecter les conditions suivantes :

- Être une personne physique ;
- Ne pas travailler pour un administrateur du Plan de garantie ou pour une association représentative, ou, encore, pour une association d'entrepreneurs de l'industrie de la construction, comme il est défini dans la *Loi sur les relations du travail, de la formation professionnelle et de la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (RLRQ, chapitre R-20) ;
- Avoir une formation en droit, en relations industrielles ou dans toute autre discipline pertinente ;
- Être médiateur accrédité ou médiatrice accréditée par un organisme, par une personne ou par une association désignée par le gouvernement à cette fin ;
- Avoir de l'expérience générale en médiation, en matière civile et commerciale ;
- Ne pas être inscrit au registre des lobbyistes prévu à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) ;
- Présenter un dossier exempt de sanctions administratives ou criminelles allant à l'encontre de l'exercice de la médiation.

### Seront considérés comme des atouts :

- Posséder de l'expérience en matière de plans de garantie des bâtiments résidentiels neufs ou de l'expérience dans l'industrie de la construction domiciliaire, ou détenir une formation dans le domaine de la construction ;
- Détenir une formation en droit.



## AUTRE CONDITION

L'embauche est conditionnelle à une vérification diligente.

## INSCRIPTION

Envoyez votre CV et une copie de tous vos diplômes d'ici le 20 septembre 2023, à 16 h 30, aux coordonnées ci-dessous, en indiquant :

- Le titre du poste ;
- Le mois et l'année du début et de la fin de l'emploi pour chacune de vos expériences de travail antérieures.

**Par courriel à l'adresse suivante :**

[plandegarantie@rbq.gouv.qc.ca](mailto:plandegarantie@rbq.gouv.qc.ca)

ou

**Par la poste à l'adresse suivante :**

Régie du bâtiment du Québec  
Direction des plans de garantie  
255, boulevard Crémazie Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1L5

La protection des renseignements personnels n'est pas pleinement assurée lorsque les candidatures sont transmises par courriel.

## À PROPOS DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

### Mission

Dans un objectif de protection du public, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) contribue à la qualité et à la sécurité des bâtiments et des installations. Elle voit également à la qualification des entrepreneurs de construction et des constructeurs-propriétaires, de même qu'elle veille à leur probité.

### Mandats

- Délivrer des licences d'entrepreneurs de construction et de constructeurs-propriétaires ;
- Voir à l'application des lois et des règlements sous sa responsabilité ;
- Adopter des normes en matière de construction, de sécurité, de garanties financières et de qualification professionnelle.

### Pourquoi choisir la RBQ ?

- Un travail visant la sécurité du public ;
- Un environnement dynamique ;
- Une foule de services à proximité ;
- Une organisation aux mandats variés.

## À PROPOS DE L'EMPLOI

**Appel de candidatures –  
Médiateurs indépendants  
et médiatrices indépendantes**

### Informations sur l'emploi

Marylène Caillou  
Direction des plans de garantie  
Régie du bâtiment du Québec  
255, boul. Crémazie Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1L5

[Marylene.Caillou@rbq.gouv.qc.ca](mailto:Marylène.Caillou@rbq.gouv.qc.ca)

514 873-1114

[www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca)